

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**8 AVRIL 2009**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 8 avril 2009, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents, à l'ouverture de l'assemblée, les membres suivants du Conseil :

<b>Jean-Guy Breton</b>	(Lac-Etchemin)
<b>Mario Pouliot</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Marcel Morissette</b>	(Sainte-Justine)
<b>Suzanne C. Guenette</b>	(Saint-Louis)
<b>René Leclerc</b>	(Saint-Luc)
<b>Marielle Lemieux</b>	(Saint-Magloire)
<b>Pierre Poulin</b>	(Saint-Prosper)
<b>Rock Carrier</b>	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Daniel Gagné</b>	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur le maire Ronald Gosselin (Saint-Cyprien) ayant avisé de son absence.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

**1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande aux membres du Conseil s'ils désirent ajouter des sujets à la proposition d'ordre du jour.

2009-04-01

**2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 11 mars 2009 et suivi.**
- 4.0 Compte-rendu du comité administratif du 25 mars 2009.**
- 5.0 Rapport des vérificateurs, exercice financier 2008.**
- 6.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
  - 6.1 Certificats de conformité, Municipalité de Saint-Prosper;
  - 6.2 Projet pilote d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement pour la forêt privée.
- 7.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
  - 7.1 Loisirs collectifs : activité intermunicipale.
- 8.0 Dossiers du Pacte rural :**
  - 8.1 Cuisine La Différence.
- 9.0 Affaires courantes :**
  - 9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions;
  - 9.2 Poste de secrétaire et préposée à l'administration;
  - 9.3 Actualisation du schéma de risques incendie;
  - 9.4 Projet d'entente des centres de tri concernant le coût du tri;
  - 9.5 Sondage, transport collectif.

- 10.0 Divers rapports de comités, colloques et rencontres :**
  - 10.1 Agence de mise en valeur de la forêt privée des Appalaches.
- 11.0 Administration :**
  - 11.1 Liste des comptes à payer;
  - 11.2 État des encaissements et déboursés.
- 12.0 Correspondance.**
- 13.0 Varia.**
- 14.0 Période de questions.**
- 15.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2009-04-02

**3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2009 et suivi :**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2009 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**4.0 COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 MARS 2009 :**

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

Monsieur le maire Richard Turcotte (Saint-Benjamin) se joint à l'assemblée.

**5.0 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS, EXERCICE FINANCIER 2008 :**

Monsieur Claude Arguin, de la firme Blanchette Vachon et Associés, dépose et procède à la présentation du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008. Copie de ce rapport est remise à chacun des membres du Conseil des maires.

2009-04-03

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins accepte le rapport des vérificateurs et les rapports financiers tels que préparés par la firme Blanchette Vachon et Associés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Fernand Heppell, soit autorisé à signer ces rapports financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008 et à en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales, des Régions, et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **Comptabilisation des dépenses du service d'évaluation :**

2009-04-04

CONSIDÉRANT QUE les dépenses des services d'évaluation des MRC doivent présentement être comptabilisées aux frais d'administration selon les normes de la comptabilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation municipale constitue l'une des fonctions des MRC qui engagent le plus de crédits et que la comptabilisation de ses dépenses devrait, par ce seul fait, être dissociée des dépenses d'administration;

CONSIDÉRANT QUE par cette fonction, les MRC offrent non seulement un service à leurs municipalités locales, mais pour une part importante, aux Commissions scolaires de leur territoire aux fins de taxation par celles-ci;

CONSIDÉRANT QU'afin de répartir équitablement les coûts de ce service entre le monde municipal et le réseau scolaire, en fonction du champs de taxation occupé par chacun d'eux, il serait absolument nécessaire d'en présenter clairement les coûts en les dissociant des frais d'administration;

POUR CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins demande à la ministre des Affaires municipales, des Régions, et de l'Occupation du territoire de prendre les mesures afin de corriger le traitement comptable des dépenses du service d'évaluation des MRC, présentement comptabilisées aux dépenses d'administration générale, cette pratique livrant un portrait erroné du coût de ce service fourni non seulement aux municipalités locales, mais aux Commissions scolaires clientes de ce service essentiel à leur taxation annuelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **6.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

#### **6.1 Certificats de conformité, Municipalité de Saint-Prospér :**

2009-04-05

### **Émission du certificat de conformité relatif aux règlements nos 04-2009, 05-2009, 06-2009 et 07-2009 de la Municipalité de Saint-Prospér :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prospér a adopté le 6 avril 2009, les règlements nos 04-2009 (règlement de modification du plan d'urbanisme), 05-2009 (règlement de modification du règlement relatif aux permis et certificats), 06-2009 (règlement de modification du règlement de zonage), et 07-2009 (règlement de modification du règlement de lotissement);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de conformer la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Prospér aux nouvelles dispositions du règlement no 90-08 de la MRC des Etchemins adopté suite à la décision rendue par la CPTAQ dans le cadre de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins le 7 avril 2009 et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour les examiner et les approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 04-2009, 05-2009, 06-2009 et 07-2009, tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prospér, sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son secrétaire-trésorier, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2009-04-06

**Émission du certificat de conformité relatif au règlement no 08-2009 de la Municipalité de Saint-Prospér :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prospér a adopté le 6 avril 2009, le règlement no 08-2009 (règlement de modification du règlement de zonage);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier les limites de deux zones à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins le 7 avril 2009 et ce, conformément aux dispositions de l'articles 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour les examiner et les approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 08-2009, tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prospér, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son secrétaire-trésorier, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**6.2 Projet pilote d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement pour la forêt privée :**

Monsieur Yvon Lacombe dépose une invitation adressée aux maires par monsieur Dominic Bissonnette, ingénieur forestier et coordonnateur du projet, relativement à une assemblée de consultation qui portera sur le projet pilote d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement pour la forêt privée. Cette rencontre se tiendra le 12 mai 2009, à compter de 19h00, à la salle paroissiale de Saint-Prospér.

On rappelle que ce projet est une initiative de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée des Appalaches et de ses partenaires et que la MRC avait appuyé ce projet auprès de la CRÉ en janvier 2008. L'objectif du projet étant d'évaluer la pertinence et la possibilité d'intégrer de nouveaux concepts d'aménagement forestier en terres privées.

Lors de cette assemblée, les participants pourront prendre connaissance du résultat d'un sondage effectué auprès d'un groupe de propriétaires de lots boisés d'un secteur forestier précis (rang 5, Lac-Etchemin). Le sondage visait avant tout à établir le profil des propriétaires ainsi que leur intérêt à intégrer de nouveaux concepts d'aménagement dans le cadre de leurs opérations forestières. Dans un deuxième temps, une période de questions sera allouée à l'assemblée.

Les maires sont invités à promouvoir cette activité dans leur communauté afin d'en faire un succès.

### **Modification du schéma d'aménagement : règlement no 92-09 et appel d'offres pour consultant en urbanisme :**

Suite à la transmission du Règlement no 92-09 adopté à la séance de mars dernier, la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire devrait nous transmettre son avis de conformité d'ici le 15 mai prochain, selon l'information obtenue de la direction régionale du MAMROT.

Entre-temps, la MRC fera une recommandation aux conseils municipaux relativement à l'engagement d'un consultant pour la modification des règlements d'urbanisme pour concordance au Règlement no 92-09.

À cet effet, monsieur Lacombe informe les maires qu'une demande d'offres de service a été transmise à 4 consultants, et que les offres à recevoir seront étudiées après le 14 avril prochain.

## **7.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :**

### **7.1 Loisirs collectifs : activité intermunicipale :**

Madame Isabelle Giasson, coordonnatrice du Projet de loisirs collectifs des Etchemins, présente l'activité « *Bouge de là !* » qui se tiendra le 6 août prochain, à l'Éco-Parc de Lac-Etchemin.

Cette activité intermunicipale majeure devrait rassembler environ 500 enfants de l'ensemble du territoire de la MRC. En 2008, 435 enfants avaient participé à une telle journée tenue à Saint-Luc.

Madame Giasson précise que la seule contribution demandée aux municipalités permettra de payer le transport des bénévoles requis pour cette activité. La contribution qui sera ainsi demandée à chacune des municipalités varie de 30\$ à 140\$.

Les membres du Conseil des maires sont unanimes à considérer que cette contribution est appropriée.

## **8.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL :**

### **8.1 Cuisine La Différence :**

Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint, fait part de la cessation des opérations de l'organisme Cuisine La Différence qui avait reçu une somme de 11 200\$ du Pacte rural.

**2009-04-07**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil des maires ont été informés de la cessation des opérations de l'organisme Cuisine La Différence qui avait reçu une somme de 11 200\$ provenant des argents du Pacte rural;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans un tel cas, de considérer les dispositions prévues à l'entente intervenue entre la MRC et l'organisme subventionnée;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires statue sur ce dossier de la même manière que dans les cas antérieurs des dossiers du Magasin général de Sainte-Rose et du Camp forestier de Saint-Luc, à savoir que si l'organisme désire se départir des équipements, la MRC donnera son consentement à la condition d'être remboursée pour les subventions versées dans le cadre du Pacte rural. Par contre, si un nouvel acquéreur continuait à opérer, la MRC accepterait le transfert, à la condition que ce nouvel acquéreur respecte l'engagement prévu à l'entente intervenue dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **9.0 AFFAIRES COURANTES :**

### **9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :**

Monsieur le préfet fait part de diverses réunions et rencontres tenues au cours du dernier mois.

2009-04-08

### **9.2 Poste de secrétaire et préposée à l'administration :**

CONSIDÉRANT l'appel de candidature effectué pour le poste de secrétaire et préposée à l'administration (poste de salariée auxiliaire, non permanent) conformément aux dispositions des prévisions budgétaires pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT la sélection effectuée par la direction générale et la recommandation formulée par le comité administratif à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE  
ET RÉSOLU

QUE l'on procède à l'embauche de madame Marie-Josée Fontaine pour combler le poste de secrétaire et préposée à l'administration, à titre de salariée auxiliaire sans permanence, jusqu'au 31 décembre 2009, selon les dispositions de la convention collective en vigueur, dont son classement qui se situera, à l'embauche, à l'Échelon 4 du Niveau 1 de la Classe 1; madame Fontaine ayant d'ailleurs déjà été, de façon satisfaisante, à l'emploi de la MRC de 2004 à 2006.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **9.3 Actualisation du schéma de risques incendie :**

CONSIDÉRANT l'attention portée par le comité administratif et le comité de sécurité incendie sur une nécessaire mise à jour du schéma incendie dont les données ont changé de façon significative depuis son adoption en 2005;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire appel à une ressource humaine, de façon ponctuelle et selon les disponibilités budgétaires prévues à cette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie;

2009-04-09

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE  
ET RÉSOLU

QUE les services de monsieur Sylvain Poulin, qui avait agi à titre de chargé de projet lors de l'élaboration du Schéma de couverture de risques en incendie, soient retenus pour effectuer la mise à jour du schéma;

QUE ses services soient retenus par le biais d'une entente à conclure avec son employeur, la Municipalité de Lac-Etchemin, selon les disponibilités budgétaires prévues à cette fin;

ET QUE le directeur général de la MRC soit autorisé à conclure cette entente avec la direction de la Municipalité de Lac-Etchemin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2009-04-10

**Désignation, auprès de l'École nationale des pompiers, de monsieur Martin Roy à titre de gestionnaire de la formation au nom de la MRC :**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a conclu, avec l'École nationale des pompiers du Québec, une entente visant à gérer et donner les cours de formation du Programme « Pompier 1 » au nom et sous l'accréditation de l'École nationale des pompiers du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit identifier une personne responsable de la formation pour nous représenter comme gestionnaire de formation et à en informer l'École nationale des pompiers du Québec;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins désigne monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à titre de gestionnaire de la formation du Programme « Pompier 1 » au nom et sous l'accréditation de l'École nationale des pompiers du Québec;

QUE la présente résolution abroge la résolution no 2005-08-14.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**9.4 Projet d'entente des centres de tri concernant le coût du tri :**

Le directeur général fait part d'une information concernant un projet d'entente préparé par le centre de tri Récupération Frontenac à l'intention de ses utilisateurs.

Suite à une importante chute du prix moyen obtenu pour les matières récupérées, soit de 90\$ à 43\$ la tonne, une demande d'aide de 25\$ la tonne métrique est adressée aux clients du centre. Cette aide est demandée jusqu'à ce que le prix moyen de vente soit à 85\$. Une semblable demande aurait été adressée par le Centre Via.

Messieurs Jean-Guy Breton et Martin Roy rappellent que lors de la dernière rencontre des responsables des 2 centres de tri de Chaudière-Appalaches avec le comité des usagers, il avait été convenu que les centres déposeraient un portrait complet de leur situation financière avant d'adresser une semblable demande aux usagers.

On convient qu'une rencontre urgente du comité des usagers devra être planifiée.

**9.5 Sondage, transport collectif :**

Pour la réalisation du projet de sondage sur le transport déjà présenté au Conseil des maires, le chargé de projet, monsieur Patrick Nlep, souhaite la collaboration des municipalités pour le recrutement des bénévoles nécessaires pour cette opération.

Le directeur général remet à chaque maire le nombre de bénévoles requis dans chaque municipalité. Un rappel sera transmis à toutes les directions générales au cours des prochains jours.

## **10.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, COLLOQUES ET RENCONTRES :**

### **Agence de mise en valeur de la forêt privée des Appalaches :**

Monsieur le maire Adélarde Couture informe les membres du Conseil que monsieur Jean-Pierre Faucher assume présentement l'intérim à la direction de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée des Appalaches suite au départ de monsieur Martin Loisel qui occupe maintenant des fonctions à la Conférence régionale des élus.

Monsieur Couture fait aussi part d'un projet de fusion de l'Agence des Appalaches avec l'Agence de la Chaudière récemment soumis au conseil de l'Agence des Appalaches. Ce projet a été refusé par le conseil d'administration de l'Agence, et les membres du Conseil des maires se déclarent unanimement en accord avec cette décision.

### **Nominations au sein de divers comités et organismes, pour combler les postes devenus vacants suite au départ de monsieur Marcel Asselin, à titre de maire :**

2009-04-11

#### **Radio-Bellechasse :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX  
ET RÉSOLU

QUE monsieur le maire Jean-Guy Breton soit nommé pour représenter la MRC des Etchemins au conseil d'administration de Radio-Bellechasse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2009-04-12

#### **Comité consultatif agricole (CCA), Comité d'aménagement, Comité de gestion des matières résiduelles :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN  
ET RÉSOLU

QUE madame la mairesse Marielle Lemieux soit nommée pour siéger aux comités suivants : comité consultatif agricole (CCA), comité d'aménagement et comité de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **11.0 ADMINISTRATION :**

2009-04-13

### **11.1 Liste des comptes à payer :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 218 997,90\$, incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

### **11.2 État des encaissements et déboursés :**

État transmis avec l'avis de convocation.



## **12.0 CORRESPONDANCE :**

### **12.1 Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre, MAMROT :**

Réponse à notre correspondance concernant le seuil à partir duquel un contrat municipal doit être précédé d'un appel d'offres.

Le sous-ministre fait part que le MAMROT entreprendra prochainement l'examen de cette situation en partenariat avec l'UMQ, la FQM, les associations de directeurs municipaux et de MRC.

### **12.2 SADC Bellechasse-Etchemins :**

Profil statistique des MRC de Bellechasse et des Etchemins dressé à partir des données du recensement 2006. Un sommaire pour chacune des municipalités est disponible sur le site Internet de la SADC à l'adresse [www.sadcbe.qc.ca](http://www.sadcbe.qc.ca)

### **12.3 Nathalie Normandeau, ministre du MAMROT :**

Transmission de dépliant résumant le programme *Communautés rurales branchées*. La brochure elle-même est disponible sur le site du MAMROT [www.mamrot.gouv.qc.ca](http://www.mamrot.gouv.qc.ca)

### **12.4 MRC de L'Islet :**

Copie de résolution demandant au MRNF, avec l'appui de la CRÉ à titre de partenaire, de devancer à 2009, la réalisation des orthophotographies du territoire des Appalaches, actuellement prévue pour 2011-2012, ou même plus tard selon nos dernières informations.

**2009-04-14**

## **Production d'orthophotographies :**

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2007, la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, en concertation avec le secteur de la Chaudière, a convenu d'une entente de partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin de produire des orthophotographies de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE les orthophotographies dont dispose le secteur des Appalaches, dont la MRC des Etchemins, ont été réalisées en 2000-2001;

CONSIDÉRANT QUE les orthophotographies constituent des outils essentiels pour les diverses fonctions des MRC et qu'il est devenu urgent d'en produire une version récente;

CONSIDÉRANT QU'il avait déjà été prévu de devancer le calendrier de réalisation des orthophotographies du secteur des Appalaches afin d'avoir le plus rapidement possible une couverture adéquate de l'ensemble de la région administrative;

CONSIDÉRANT QUE les informations récemment reçues sont à l'effet que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ne prévoit réaliser les orthophotographies du secteur des Appalaches qu'en 2011-2012, et peut-être même après cette date;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins se joigne aux autres MRC du secteur des Appalaches pour demander à la CRÉ de la Chaudière-Appalaches et au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de devancer en 2009 la réalisation des orthophotographies pour le secteur des Appalaches, dont celui de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**12.5 Jean Dionne, directeur régional, MAMROT :**

Transmission d'un chèque de 352 302,72\$ représentant le 2<sup>e</sup> versement de 2008-2009 du Pacte rural, incluant l'addenda et le financement de 2 postes d'agents de développement rural.

**12.6 Lise Buteau, responsable des programmes de rénovation à la MRC :**

Rapport sommaire 2008-2009 (avril à mars) des dossiers traités dans chaque municipalité.

**12.7 MAMROT :**

Accusé réception du règlement no 92-09 modifiant le schéma d'aménagement. L'avis de la ministre nous sera transmis au plus tard le 15 mai 2009.

**12.8 La Table pour la récupération hors foyer :**

Invitation à profiter du financement disponible (Volet II) pour les restaurants, bars et hôtels. Les organismes municipaux signataires de contrats de collecte sélective porte-à-porte pourront bénéficier d'un financement à l'achat d'équipement variant de 75\$ à 300\$ par établissement. Informations détaillées sur le site de la Table : [www.tablehorsfoyer.ca](http://www.tablehorsfoyer.ca)

**12.9 CLD des Etchemins :**

Invitation à l'assemblée générale annuelle du CLD qui se tiendra le mercredi 15 avril, à 19h30, à l'école Arc-en-Ciel de Saint-Camille. Rappel d'une invitation déjà transmise aux municipalités.

**13.0 VARIA :**

**13.1 Texte sur les élus, et invitation à une conférence :**

Monsieur le maire Jean-Guy Breton présente un texte éloquent de monsieur Jean-Marc Léger sur l'importance du bénévolat assuré par les élus municipaux.

Monsieur Breton invite de façon particulière les membres du Conseil des maires à une conférence que monsieur Jean-Marc Chaput présentera à l'Aréna Simon-Nolet le 21 avril prochain, à 19h00.

**14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question n'est soumise à l'assemblée.

2009-04-15

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 22h20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

\_\_\_\_\_  
PRÉFET

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER